

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



PROGRAMME DE FORMATION

OPERATIONS D'ORDRE NON ELECTRIQUE – EXECUTANT (indice B0)

Habilitation électrique – Initiale – personnel non électricien

Références : Décret 2010-1118 du 22/09/2010, Articles R4544-10 et R4544-3 du Code du Travail et norme NF C 18-510

Périodicité des recyclages recommandée tous les 3 ans

PUBLIC VISE

Personnel d'exploitation ou d'entretien « non électricien » qui effectue des opérations d'ordre non électrique.

PRE-REQUIS et MODALITES D'ACCES A LA FORMATION

Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit.

DUREE

1 jour (8 heures).

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Salle de formation équipée d'un ordinateur, d'un vidéo-projecteur et d'un tableau blanc.

Salle dédiée aux exercices pratiques avec armoires électriques et équipements de protection individuelle.

Apports théoriques. Etudes de cas pratiques. Jeux de rôles.

Profil de l'intervenant : formateur en prévention des risques électriques qui intervient régulièrement en entreprise, en lycée professionnel et en centre de formation sur cette thématique.

OBJECTIFS

Exécuter en sécurité des opérations d'ordre non électrique dans un environnement présentant des risques électriques et dans le respect des textes et de la norme NF C 18-510.

CONTENU DE LA FORMATION

Partie théorique :

Rappels : notions élémentaires d'électricité et définitions préliminaires.

Analyse générale des nouvelles règles de sécurité décrites dans la norme NF C 18-510.

Identification des zones.

Identification de la signalisation et des repérages.

Méthode d'évaluation des risques.

Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique.

Travaux pratiques sur des équipements pédagogiques.

EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

2 épreuves :

- 1^{ère} épreuve : évaluation des connaissances du stagiaire par un QCM.
- 2^{ème} épreuve : évaluation des compétences par des études de cas et des mises en situation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Remise d'une attestation individuelle de formation au stagiaire.

Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné à l'employeur.

L'employeur délivre l'habilitation après s'être assuré que les travailleurs sont reconnus aptes par le médecin du travail et qu'ils ont reçu une formation théorique et pratique sur les risques électriques et les mesures de sécurité propres à ces travaux (décret 2010-2016 du 22 septembre 2010 et norme NF C 18-510).

ICL

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
IMMACULÉE CONCEPTION LAVAL

NOUS CONTACTER

Tél : 02 43 59 23 37 - Fax : 02 43 59 23 39

Courriel : icl@immac.fr - www.immac.fr

ICL, Centre de formation - 15, rue Crossardière - 53000 LAVAL

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



PROGRAMME DE FORMATION

OPERATIONS D'ORDRE NON ELECTRIQUE – EXECUTANT (indice B0)

Habilitation électrique – Initiale – personnel non électricien

Références : Décret 2010-1118 du 22/09/2010, Articles R4544-10 et R4544-3 du Code du Travail et norme NF C 18-510

Périodicité des recyclages recommandée tous les 3 ans

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Groupe de 5 à 7 personnes.

LIEU ET DATES DE LA FORMATION

En entreprise ou en centre de formation.

En intra et inter-entreprises : nous consulter.

COÛT

Nous consulter.

ACCESSIBILITE

Si vous êtes en situation de handicap, si vous vous trouvez en difficulté particulière pour suivre la formation, pour tout point particulier (allergies, organisation logistique,...), n'hésitez pas à nous contacter.

Points forts de cette formation :

Exercices de simulation adaptés à l'activité du stagiaire.
Réalisation de travaux pratiques avec des mises en situation concrètes.
Remise d'un support pédagogique pendant la formation.

MAJ20211022

ICL

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
IMMACULÉE CONCEPTION LAVAL

NOUS CONTACTER

Tél : 02 43 59 23 37 - Fax : 02 43 59 23 39

Courriel : icl@immac.fr - www.immac.fr

ICL, Centre de formation - 15, rue Crossardière - 53000 LAVAL